

# Procès-verbal

## Séance ordinaire du conseil municipal

**Lundi 5 octobre 2015, à 19 h 30, à l'église**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), Mme. Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau et du directeur général, M. Marc Proulx.

### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 332-10-15

#### Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 333-10-15

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre

#### **Adoption des comptes**

5. Adoption des comptes – Lot 10-2015

#### **Suivi**

6. Suivi des correspondances
7. Suivi des dossiers des élus

#### **Dépôt**

8. Dépôt et lecture du discours de la situation financière
9. Dépôt du 2<sup>e</sup> exercice du rôle triennal d'évaluation foncière
10. Dépôt des états comparatifs en date du 30 septembre 2015
11. Dépôt des certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 759-15 – *Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur pour le Service des travaux publics, autorisant une dépense de 84 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans*
12. Dépôt des certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 760-15 – *Règlement d'emprunt autorisant une dépense de 200 000 \$ relativement aux services professionnels pour certains murs de soutènement et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans*

#### **Avis de motion**

13. Avis de motion du Règlement 761-15 – *Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04*
14. Avis de motion du Règlement 762-15 – *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme modifiant le Règlement 458-04*
15. Avis de motion du Règlement d'emprunt 765-15 – *Règlement décrétant des travaux de pavage pour la rue des Trilles modifiant le Règlement 735-14*
16. Avis de motion pour la Révision du Règlement 717-14 – *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale remplaçant et abrogeant le Règlement 637-11*

#### **Direction générale**

17. Nation Wendake
18. Désignation de signataires dans dix (10) dossiers ainsi que pour les années

2015-2016

19. Adoption des critères de sélection pour services professionnels pour l'intersection Monardes-Saphirs et surdimensionnement des conduites

**Trésorerie**

20. 10<sup>e</sup> virement budgétaire

**Approvisionnement**

21. Adjudication du contrat à *Camions Freightliner Québec inc.* pour l'achat d'un camion six roues, 4 x 4 et ses équipements de déneigement  
22. Adjudication du mandat à l'*Union des Municipalités du Québec (UMQ)* pour l'achat de carburants en vrac  
23. Adjudication du contrat à *Clôtures universelles* pour la fourniture et l'installation de clôtures au terrain de baseball  
24. Adjudication à la firme *Laboratoire d'expertise du Québec (L.E.Q.)* pour des services professionnels pour les services de laboratoires dans le cadre des projets de l'intersection des Monardes et du surdimensionnement de conduites  
25. Confirmation du contrat à *Sancovac 2000 inc.* pour le nettoyage de conduites d'égout, de regards d'accès et de puisards

**Urbanisme**

26. PIIA Shell  
27. Nomination de deux personnes sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**Travaux publics**

28. Libération de paiement # 1 – pose de glissières de sécurité

**Ressources humaines**

29. Embauche des professeurs pour les activités de loisirs d'automne 2015  
30. Embauche d'un inspecteur en bâtiment pour une période de 7 mois  
31. Départ à la retraite de M. Claude Côté, directeur du Service de la sécurité publique – Motion de remerciement  
32. Nomination de M. Guillaume Bédard à titre de directeur du Service de la sécurité publique par intérim

**Période de questions**

33. Période de questions

**Dispositions finales**

34. Levée de la séance

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 334-10-15 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015**  
Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 septembre 2015.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4. 335-10-15 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2015**  
Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 15 septembre 2015.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève

Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **ADOPTION DES COMPTES**

5. 336-10-15

#### **Adoption des comptes – Lot 10-2015**

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 10-2015 au montant de 1 226 147.89 \$
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

<b>SOMMAIRE EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 5 OCTOBRE 2015</b>	
Les produits Opti-max inc.	493.87 \$
Acklands Grainger inc.	183.47 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	59.86 \$
Bell Canada	1 527.52 \$
Fournitures de bureau Denis	178.25 \$
Club de Golf Alpin	380.00 \$
Les Copies de la Capitale inc.	418.02 \$
Altus Heylar division de groupe Altus Itée	862.31 \$
Le Soleil	577.78 \$
Communauté métropolitaine de Québec	10 598.33 \$
Aréo-Feu Itée	15 040.39 \$
Société protectrice des animaux de Québec	2 509.08 \$
EMRN inc.	60.04 \$
Bell Mobilité Cellulaire	931.99 \$
Desharnais centre du camion	88.48 \$
Linde Canada limité	201.32 \$
Ministre des Finances	459 286.00 \$
Spécialités Industrielles Harvey	271.66 \$
NAPA pièces d'autos	1 567.00 \$
Équipements Sigma inc.	3 518.14 \$
Vallière Excavation enr.	1 146.23 \$
Camions international Élite Itée	190.95 \$
Drolet ressort inc.	137.97 \$
Le groupe Déziel	172.09 \$
Hydro Québec	20 290.15 \$
Capitale Hydraulique	40.68 \$
Air liquide Canada inc.	147.55 \$
M. Lemieux inc.	9.81 \$
Sablière Vallière inc.	574.22 \$
Certified Laboratories	459.84 \$
Pavage U.C.P.	234.44 \$
Ville de Québec	36 409.77 \$
Gaudreau environnement inc.	24 827.87 \$
Canac	467.94 \$
Sani John Inc.	722.00 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	569.13 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	24.47 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	3 449.26 \$
Le Club de Soccer SBDL	4 347.00 \$
Les entreprises Rémi Charest inc.	75 118.85 \$
Audrey Beaulieu	53.84 \$
Industrie Canada	39.20 \$
Toshiba Solution d'affaires	2 155.86 \$
Les huiles Desroches inc.	3 539.28 \$
Pneus Bélisle	2 033.80 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	22 160.17 \$
Performdance - École de danse	4 932.42 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	319.84 \$

Sciage & Forage Québec (1984) inc.	146.48 \$
Laboratoire Environex	31.04 \$
Le Trèfle d'Or	2 257.50 \$
Karine Giguère	1 494.68 \$
Nordiques	1 775.11 \$
UniFirst Canada Ltd	211.52 \$
Rololight	170.11 \$
Pierre-Luc Cloutier	1 080.00 \$
Automatisation JRT inc.	1 740.34 \$
Ariane Nantel	4 900.00 \$
École de danse Dance-Teen-y	689.85 \$
Christian Bilodeau	176.30 \$
Mack Ste-Foy	527.08 \$
Jessie Fradette	216.69 \$
Garda World	241.75 \$
Groupe Chik Loisirs	2 621.44 \$
Clebec inc.	877.26 \$
Renaud-Bray	108.95 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	8 559.07 \$
Pause café Soleil	169.59 \$
IGA	302.33 \$
M Broderie	1 949.72 \$
Elisabeth Tremblay	1 440.00 \$
Les équipements L.A.V.	4 310.13 \$
Librairie Pantoute	709.13 \$
Marie-Eve Chouinard	700.00 \$
CONFIAN	48.30 \$
Affext Transport	64.90 \$
LSM ambiocréateurs	433.37 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	11 964.49 \$
L'Ange Gardien Ford	42.43 \$
Isabelle Henry	100.00 \$
Ardel Électrique inc.	2 069.36 \$
Marc Proulx	737.08 \$
Sensé communication	2 166.13 \$
Pneutech Rousseau	302.67 \$
Québec Hydraulique J.L.	97.64 \$
Beauvais Truchon	70 355.64 \$
Julien Brière	18.06 \$
Ministre du Revenu du Québec	125 899.47 \$
Receveur Général du Canada	64 911.88 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP)	1 797.36 \$
Akifer	2 680.42 \$
PitneyWorks	2 299.50 \$
Visa Desjardins	1 121.20 \$
ESRI Canada Ltd	3 276.79 \$
Côté Fleury	172.90 \$
Groupe Ultima inc.	25.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	7 809.05 \$
Industrielle Alliance	46 579.98 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	2 770.72 \$
Références Systèmes inc.	2 088.14 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	773.84 \$
Pitney Bowes	583.53 \$
Konica Minolta Business Solutions	331.13 \$
Orizon mobile	149.47 \$
Parent Caroline	20.77 \$
Outils Plus M.J. Inc	586.03 \$
Carte Sonic	2 455.70 \$
Macpek Inc	351.18 \$
Rona	970.56 \$
Emco Ltée	47.84 \$

Signalisation Lévis inc.	180.68 \$
Équipements récréatifs Jambette inc.	3 746.42 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	84.17 \$
Batteries Expert	49.38 \$
Coeur à l'ouvrage	2 345.50 \$
Remorquage S.P.I.	74.73 \$
Sophie Daigneault	154.65 \$
North American Receivable Management Services	26.38 \$
Carol Savard	851.65 \$
Catherine Dallaire	55.00 \$
Pier-Alexandre Bernier	50.00 \$
C.A.F. Fortier excavation	121 692.59 \$
<b>TOTAL 2015</b>	<b>1 226 147.89 \$</b>

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **SUIVI**

6. 337-10-15

#### **Suivi des correspondances**

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

Correspondance du MTQ : subvention de l'ordre de 10 487 \$ datée du 10 septembre 2015.

7. 338-10-15

#### **Suivi des dossiers des élus**

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
  - Conseil du bassin de la rivière Montmorency
  - Comité environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
  - Regroupement des gens d'affaires (réunions du matin)
- Mme la conseillère Christiane Auclair
  - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Comité du budget
  - Travaux publics – projets
  - Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine
  - Protection incendie – sécurité
  - Transport collectif
  - Comité sur le reboisement
  - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
  - Âge d'or
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
  - Comité budget et suivi budgétaire
  - Travaux publics – voirie
  - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
  - Culture

- Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
- Membre du conseil d'administration de la maison des Jeunes « La Barack »
- Communautaire et famille
- Comité du budget

## **DÉPÔT**

8. 339-10-15

### **Dépôt et lecture du discours de la situation financière**

Conformément à l'article 474.1 LCV, la mairesse, Mme Wanita Daniele, dépose et fait la lecture du Discours sur la situation financière de la Ville. La mairesse traite des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année 2014, des indications préliminaires des états financiers 2015, des rémunérations et allocations des membres du Conseil, des orientations générales du budget pour l'année 2016 et du Programme Triennal d'Immobilisations 2016-2017-2018.

9. 340-10-15

### **Dépôt du 2<sup>e</sup> exercice du rôle triennal d'évaluation foncière**

Conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* la trésorière, Mme Jessie Fradette, procède au dépôt du 2<sup>e</sup> exercice du rôle triennal d'évaluation foncière.

10. 341-10-15

### **Dépôt des états comparatifs du premier trimestre**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*; la trésorière, Mme Jessie Fradette, procède au dépôt des états comparatifs du troisième trimestre de l'année 2015.

11. 342-10-15

### **Dépôt des certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 759-15 - Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur pour le Service des travaux publics, autorisant une dépense de 84 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, dépose au conseil municipal les certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 759-15 - Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur pour le Service des travaux publics, autorisant une dépense de 84 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans.

Il n'y a eu aucune signature

12. 343-10-15

### **Dépôt des certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 760-15 - Règlement d'emprunt autorisant une dépense de 200 000 \$ relativement aux services professionnels pour certains murs de soutènement et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau dépose au conseil municipal les certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, pour le Règlement 760-15 - Règlement d'emprunt autorisant une dépense de 200 000 \$ relativement aux services professionnels pour certains murs de soutènement et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans.

Il n'y a eu aucune signature

## **AVIS DE MOTION**

13. 344-10-15

### **Avis de motion pour le Règlement 761-15 - Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04**

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 761-15 - Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04.

- 14.345-10-15 **Avis de motion pour le Règlement 762-15 - Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme modifiant le Règlement 458-04**  
Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 762-15 - *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme modifiant le Règlement 458-04.*
15. 346-10-15 **Avis de motion pour le Règlement d'emprunt 765-15 - Règlement décrétant des travaux de pavage pour la rue des Trilles modifiant le Règlement 735-14**  
Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement d'emprunt 765-15 - *Règlement décrétant des travaux de pavage pour la rue des Trilles modifiant le Règlement 735-14.*
16. 347-10-15 **Avis de motion pour la Révision du Règlement 717-14 - Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale remplaçant et abrogeant le Règlement 637-11**  
Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Charles Durocher donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, la Révision du Règlement 717-14 - *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 637-11.*

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

17. 348-10-15

##### **Nation Wendake**

Considérant que la Nation huronne-wendat et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ont manifesté leur désir de poursuivre et d'enrichir leurs relations de bon voisinage et d'entraide, fondées sur le respect mutuel, afin de travailler de concert pour la prospérité collective et pour faire face conjointement aux enjeux communs et respectifs les affectant;

Considérant que le 31 mars 2004, le Canada, le Québec et les communautés innues d'Essipit, Mashteuiatsh, Pessamit et Nutashkuan ont conclu une Entente de principe d'ordre général (EPOG innue) en vertu de la politique fédérale sur le règlement des revendications territoriales globales, laquelle jette les bases d'un éventuel traité moderne innu (« entente finale innue »);

Considérant que le territoire visé par l'EPOG innue inclut la majeure partie du territoire traditionnel de la Nation huronne-wendat, le Nionwentsïo, incluant Wendake;

Considérant que les droits ancestraux et le territoire de la Nation huronne-wendat sont protégés par le Traité Huron-Britannique de 1760, dont la validité et la portée territoriale furent réaffirmées par la Cour suprême du Canada en 1990 dans l'arrêt R. c. Sioui;

Considérant que dans la décision Huron-Wendat Nation of Wendake c. Canada, rendue le 1er décembre 2014, la Cour fédérale a confirmé que la conclusion de l'EPOG innue avait été effectuée en violation des obligations constitutionnelles de la Couronne envers la Nation huronne-wendat, et a ordonné que le Canada et la Nation huronne-wendat s'engagent dans des « discussions sérieuses et approfondies » « quant au territoire que devrait couvrir l'EPOG »;

Considérant que les parties signataires de l'EPOG innue ont annoncé leur intention de conclure une entente finale innue avant la fin de l'année 2015.

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que la Ville appuie la démarche de la nation huronne wendat visant à protéger son territoire traditionnel le Nionwentsïo, ainsi que ses droits ancestraux.
- Que la Ville invite les gouvernements fédéral et provincial à poursuivre les discussions sérieuses et approfondies avec la Nation huronne-wendat jusqu'à ce que les parties conviennent de mesures satisfaisantes de protection du Nionwentsïo.

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**18. 349-10-15 Désignation de signataires dans dix (10) dossiers ainsi que pour les années 2015 - 2016**

Considérant les dossiers de servitudes suivants :

- 370, avenue Ste-Brigitte;
- 374, avenue Ste-Brigitte;
- 106, rue de Lucerne;
- 33, rue de l'Aqueduc;
- 24, rue de l'Aqueduc;
- 22, rue de l'Aqueduc;
- 29, rue de l'Aqueduc;
- 98, rue Richelieu;
- 100, rue Richelieu;
- Implantation de la ligne électrique sur la rue St-Paul.

Considérant que ces dossiers doivent être approuvés par la Ville afin de permettre la signature de l'acte de servitude;

Considérant que des signataires doivent être désignés pour d'autres projets qui peuvent survenir d'ici la fin de l'année 2015 et pour l'année 2016 et ce, autant pour des servitudes d'égoûts pluviaux, sanitaires, d'aqueduc et d'utilité publique.

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents relativement aux dossiers de servitudes d'égoûts pluviaux, sanitaires, d'aqueduc et d'utilité publique et tout autre document nécessitant un signataire devant notaire d'ici la fin de l'année 2015 et pour l'année 2016.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**19. 350-10-15 Adoption des critères de sélection pour services professionnels pour l'intersection Monardes-Saphirs et surdimensionnement des conduites**

Considérant que pour réaliser ce mandat, nous devons lancer un processus d'appel d'offres sur invitation auprès des professionnels en ingénierie;

Considérant que le directeur général nommera un comité de sélection qui aura à noter les firmes ayant soumissionné selon les critères ci-bas mentionnés;

Considérant que la ville désire adopter les critères de sélections ci-après nommés :

**CONTENU DE L'OFFRE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PROPOSITION**

Le Soumissionnaire doit développer par écrit, de façon précise et ordonnée, les éléments pertinents décrits pour chaque critère énuméré ci-dessous et qui le rendent apte à réaliser le mandat. Seules les informations fournies dans l'offre sont considérées. Les seules ressources humaines et matérielles considérées sont celles que le Soumissionnaire s'engage à affecter au projet et qui sont raisonnablement nécessaires à celui-ci. Toute l'information fournie en sus de celle exigée ou non pertinente aux exigences du mandat ne sera pas considérée.

Les critères d'évaluation permettant d'accumuler un total maximum de 100 points sont les suivants :



✓ Expérience du Soumissionnaire	Maximum de 20 points
✓ Compétence et disponibilité du chargé de projet	Maximum de 25 points
✓ Organisation de l'équipe de projet	Maximum de 25 points
✓ Échéancier de travail, présentation des biens livrables et compréhension du mandat	Maximum de 25 points
✓ Qualité de l'offre de services	Maximum de 5 points

**Expérience du Soumissionnaire (20 points/100), soit :**

Évaluation de l'expérience du Soumissionnaire dans la réalisation de mandats relevant du domaine précis du présent appel d'offres et dans celle de cinq (5) mandats similaires. À cette fin, le Soumissionnaire doit décrire ses réalisations de façon claire et succincte (maximum 5 pages), en termes de complexité, d'envergure et de nature comparable à celle du mandat.

De plus, pour être admissibles, les mandats énumérés doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Avoir été réalisés par le Soumissionnaire;
- Avoir été réalisés au cours des huit (8) années précédant la date limite pour déposer une soumission;
- Comporter des tâches équivalentes à celles décrites dans le devis technique.

Les points suivants seront accordés au Soumissionnaire en fonction du nombre de mandats similaires qu'il a réalisé, dans le type de mandat visé par l'appel d'offres selon le barème suivant :

- 5 mandats et plus : 20 points
- 1 à 4 mandats : 4 points par mandat
- 0 mandat : 0 point

Le Soumissionnaire doit fournir dans son offre de services professionnels, une description de la firme, de son histoire et des mandats similaires réalisés, en identifiant clairement les clients de la firme pour chacun des mandats avec, si possible, les documents à l'appui.

Le comité de sélection peut écarter tout mandat soumis qu'il considère comme n'étant pas similaire à celui visé par l'appel d'offres.

Aux fins des présentes, est un mandat similaire un mandat portant sur des services professionnels comparables, de par leur nature et leur ampleur, à ceux requis pour la réalisation du mandat décrit.

**Compétence et disponibilité du chargé de projet (25 points/100), soit :**

Évaluation de la compétence et de la disponibilité du chargé de projet, de son expertise dans le type de mandat en question et dans des mandats similaires en considérant notamment la complexité et l'envergure de ces derniers de même que sa contribution à ces mandats. À cette fin, le Soumissionnaire doit préciser la nature des réalisations du responsable du mandat.

De plus, pour être admissibles, les mandats énumérés doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Avoir été réalisés sous la supervision du chargé de projet;
- Avoir été réalisés au cours des huit (8) années précédant la date limite pour déposer une soumission;
- Comporter des tâches équivalentes à celles décrites dans le devis technique.
- Le chargé de projet doit être un membre d'un ordre, d'une association ou d'une corporation relevant du domaine d'ingénierie des sols et des matériaux du présent appel d'offres.

Les points suivants seront accordés au Soumissionnaire en fonction du nombre d'années d'expérience du chargé de projet agissant dans le domaine d'ingénierie des sols et des matériaux du présent mandat à titre de chargé de projet pour le même type de mandats que celui visé par l'appel d'offres selon le barème suivant :

- 15 ans et plus : 25 points
- 12 à 14 ans : 21 points
- 9 à 11 ans : 17 points
- 6 à 8 ans : 13 points
- 3 à 5 ans : 9 points
- 2 ans : 5 points
- moins de 2 ans : 2 points

Aux fins des présentes, est un mandat similaire un mandat portant sur des services professionnels comparables, de par leur nature et leur ampleur, à ceux requis pour la réalisation du mandat décrit.

**Organisation de l'équipe de projet (25 points/100), soit :**

Évaluation de l'organisation, de la disponibilité et de la composition des ressources humaines et matérielles, de l'expérience et de la pertinence de l'équipe affectée au mandat. À cette fin, le Soumissionnaire doit préciser de façon et claire et succincte (maximum 5 pages), la structure de l'équipe de travail qui sera chargée de la réalisation du mandat, les membres de cette équipe ainsi que leurs responsabilités respectives.

Le Soumissionnaire doit avoir une équipe de travail permettant la réalisation adéquate du mandat, des points seront accordés selon l'expérience des membres de l'équipe qui travailleront sur le mandat de services professionnels de la façon suivante :

Pour les mandats requérant les services d'ingénieurs l'équipe devra avoir au minimum :

- Un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et
- un technicien détenant un diplôme d'études collégiales.

L'équipe de travail est composée de personnes détenant une expérience générale moyenne dans le domaine du présent appel d'offres qui est :

- Élevée 20 à 25 points
- Assez élevée 14 à 19 points
- Moyenne 8 à 13 points
- Basse ou inexistante 0 à 7 points

Dans l'attribution des points, le comité de sélection doit tenir compte des responsabilités attribuées à chacun des membres de l'équipe dans l'évaluation de l'expertise pertinente de l'équipe.

La soumission doit être accompagnée des curriculum vitae des membres de l'équipe de travail qui sera assignée à la réalisation du mandat, ainsi que d'une description de la répartition des tâches entre les membres de l'équipe en indiquant celles qui leur sont attribuées individuellement. Les curriculum vitae fournis doivent être suffisamment détaillés pour permettre l'évaluation adéquate de l'expertise de l'équipe.

Aux fins des présentes, l'expérience de l'équipe est évaluée en fonction des années de service auprès d'une firme agissant dans le domaine d'ingénierie des sols et des matériaux du présent appel d'offres.

**Échéancier de travail, présentation des biens livrables et compréhension du mandat (25 points/100), soit :**

Évaluation de la capacité à respecter l'échéancier, de la qualité des biens livrables proposés et de la compréhension du mandat.

À cette fin, le Soumissionnaire doit faire état de la méthodologie qui s'appliquera à la réalisation du mandat qu'il s'engage à suivre.

Le Soumissionnaire devra fournir, avec son offre de services, un document indiquant clairement l'approche préconisée notamment :

- Les étapes de réalisation et les objectifs spécifiques poursuivis pour chacune des étapes;
- La méthodologie utilisée;
- Un échéancier de réalisation du mandat;
- Les critères et les informations qu'il compte utiliser pour supporter la réalisation du mandat, ainsi que les aléas liés à la réalisation de ce type de mandat, le cas échéant;

- Les moyens qu'il entend mettre en œuvre dans le but, d'une part, de s'assurer qu'il répond aux besoins formulés par le Ville et, d'autre part, d'établir avec elle une relation de collaboration nécessaire à la bonne réalisation du mandat.

Dans l'évaluation du critère portant sur la compréhension du mandat, le comité de sélection tiendra compte :

- 1) De la qualité générale de l'approche préconisée en regard des règles généralement acceptées dans le domaine précis du présent appel d'offres pour les mandats similaires (15 points), à savoir : La qualité générale de l'approche est conforme aux règles de l'art (10 à 15 points)
  - La qualité générale de l'approche est satisfaisante, mais souffre de quelques manquements en regard des règles de l'art (1 à 9 points)
  - La qualité générale de l'approche est insatisfaisante (0 point)
- 2) Du caractère réaliste de l'approche (10 points), à savoir :
  - L'approche tient compte des critères et des informations adéquates et elle présente un échéancier de réalisation en conséquence (10 à 15 points)
  - L'approche tient compte de quelques critères et informations qui permettent d'établir un échéancier de réalisation satisfaisant, mais elle est questionnable sur certains points quant à son caractère réaliste (1 à 6 points)
  - L'approche est irréaliste et l'échéancier ne tient pas compte des aléas liés à la réalisation de ce type de mandat (0 point)

**Qualité de l'offre de services (5 points/100), soit :**

Cette évaluation portera notamment sur la clarté de l'offre, la facilité de renvoi aux différents points de l'appel d'offres, la mise en page, le support du document et la présentation graphique.

Le comité de sélection tiendra compte de la clarté et de la précision du document à savoir :

- Le document est clair, complet et détaillé 4 à 5 points
- Le document est assez clair et complet 2 à 3 points
- Le document est incomplet ou manque de clarté 1 point

Une seconde enveloppe scellée, clairement identifiée au nom de la firme et indiquant le titre du projet et le numéro INV2015-15 et portant la mention « **FORMULE DE PRIX - NE PAS OUVRIR** » doit aussi être fournie. Cette enveloppe scellée contient le prix inscrit sur la formule de prix (bordereau) prévue à cet effet :

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés pour le lancement d'appel d'offres pour services professionnels pour l'intersection Monardes-Saphirs et surdimensionnement des conduites.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents relativement aux dossiers de servitudes et tout autre document nécessitant un signataire d'ici la fin de l'année 2015.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**TRÉSORERIE**

20. 351-10-15

**10<sup>e</sup> virement budgétaire**

Considérant les recommandations de la trésorière, Mme Jessie Fradette, décrites au tableau ci-joint :

Postes comptables	Description des dépenses affectées	Virement budgétaire proposé
01-211-11-001	Taxes résiduelles	61 362 \$
01-211-11-003	Taxes - Immeubles non résidentiels	-3 296 \$
01-211-11-005	Taxes - Terrains vagues desservis	-62 771 \$
01-211-13-001	Taxes - Organismes régionaux	4 134 \$
01-211-13-002	Taxes - Sûreté du Québec	5 867 \$
01-212-19-300	Déneigement des rues privées	1 789 \$
02-120-01-412	Frais juridiques	-1 168 \$
02-130-00-527	Entretien équipements de bureau et informatique	-918 \$
02-620-00-340	Publicité	-5 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>0 \$</b>

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **APPROVISIONNEMENT**

21. 352-10-15

#### **Adjudication du contrat pour l'achat d'un camion 6 roues, 4 x 4 et ses équipements de déneigement**

Considérant que le Service des travaux publics nécessite un camion 6 roues, 4 x 4 et ses équipements de déneigement;

Considérant qu'un appel d'offres public a été publié sur SEAO le 21 août 2015, tel que convenu par la résolution de lancement numéro 250-07-15;

Considérant la soumission reçue :

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)
Camions Freightliner Québec inc.	183 770.66 \$

Considérant l'ouverture des soumissions le 15 septembre 2015;

Considérant la conformité de la soumission retenue;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics M. Christian Bilodeau et l'appui de la coordonnatrice aux approvisionnements, Mme Émilie Levesque.

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à la compagnie *Camions Freightliner Québec inc.* pour un montant de 183 770.66 \$, avant les taxes applicables et financé par le Règlement 751-15 ainsi que par un montant de 7336.22 \$ pris à même le fond de roulement sur période de 10 ans.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 353-10-15

#### **Adjudication du mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de carburant en vrac**

Considérant que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres

organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels, mazouts);

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.
- Que la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'Adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.
- Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être adjugé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.
- Que la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.
- Que la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion et la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.
- Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.
- Que la Ville s'engage à payer à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :
  - Facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres de l'UMQ;
  - Pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 354-10-15

**Adjudication du contrat à Clôtures universelles pour la fourniture et l'installation de clôtures au terrain de baseball**

Considérant que la Ville souhaite installer des clôtures au terrain de baseball;

Considérant l'appel d'offres sur invitation INV2015-14 envoyée le 18 septembre 2015 aux soumissionnaires suivants, tel que convenu par la résolution de lancement numéro 025-01-15 :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Clôture Nordik	-
Clôtures universelles inc.	34 889.52 \$
Clôture de la Capitale inc.	-
Clôtures Experts	-

Considérant l'ouverture des soumissions le 5 octobre 2015;

Considérant la conformité de la soumission retenue;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics M. Christian Bilodeau et l'appui de la trésorière, Mme Jessie Fradette :

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat à la compagnie *Clôtures universelles* pour un montant de 34 889.52 \$, avant les taxes applicables, et financé par le Fond parcs et espaces verts.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 355-10-15

**Adjudication de services professionnels pour les service de laboratoire dans le cadre des projets de l'intersection des Monardes et du surdimensionnement des conduites**

Considérant que la Ville doit avoir recours à des services professionnels en laboratoire de sol pour les travaux à l'intersection Monardes-Saphirs et pour les travaux de surdimensionnement de conduites Azalée;

Considérant l'appel d'offres sur invitation INV2015-15 envoyée le 18 septembre 2015 aux soumissionnaires suivants,

Firmes	Rang	Prix avant taxes
<i>Qualitas</i>	2	46 022.25 \$
<i>LEQ</i>	1	45 318.18 \$
<i>Englobe</i>		L'enveloppe a été retournée sans être ouverte.
<i>GHD</i>		L'enveloppe a été retournée sans être ouverte.

Considérant que le comité de sélection s'est réuni le 5 octobre 2015 et a analysé l'ensemble des soumissions reçues;

Considérant que la soumission ayant le meilleur pointage intérimaire et rang est conforme aux modalités contenues à l'appel d'offres INV2015-15 et respecte l'estimation détaillée.

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat à la firme *Laboratoire d'expertise du Québec (LEQ)* pour un montant de 45 318.18 \$, avant les taxes applicables, et financé à même le Règlement d'emprunt portant le numéro 746-15.
- D'utiliser les montants soumis si des travaux supplémentaires étaient requis par la Ville.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. 356-10-15

**Confirmation du contrat à Sa ncovac 2000 inc. pour le nettoyage de conduite d'égoût, de regards d'accès et de puisards**

Considérant que la Ville souhaite donner à contrat le nettoyage de conduite d'égoût, de regards d'accès et de puisards;

Considérant qu'une demande de prix a été envoyée le 21 septembre 2015 aux soumissionnaires suivants;

Considérant les résultats suivants :

			2016	2017	2018
			taux horaire / unitaire pour item B	taux horaire / unitaire pour item B	taux horaire / unitaire pour item B
<i>National Vacuum</i>	ITEM A	Camion vacuum	n/a	n/a	n/a
		Camion pression	n/a	n/a	n/a
		Camion combiné	n/a	n/a	n/a
	ITEM B	Pompe suction	n/a	n/a	n/a
	ITEM C	Camion combiné	n/a	n/a	n/a
	ITEM D	Camion	n/a	n/a	n/a
<i>Qualinet</i>	ITEM A	Camion vacuum	149.89 \$	157.38 \$	165.24 \$
		Camion pression	149.89 \$	157.38 \$	164.24 \$
		Camion combiné	185.00 \$	194.25 \$	203.96 \$
	ITEM B	Pompe suction	9.95 \$	10.44 \$	10.96 \$
	ITEM C	Camion combiné	185.00 \$	201.65 \$	211.73 \$
	ITEM D	Camion	175.00 \$	183.75 \$	192.93 \$
<i>Sancovac</i>	ITEM A	Camion vacuum	145.00 \$	147.90 \$	150.86 \$
		Camion pression	145.00 \$	147.90 \$	150.86 \$
		Camion combiné	165.00 \$	168.30 \$	171.67 \$
	ITEM B	Pompe suction	17.00 \$	17.34 \$	17.69 \$
	ITEM C	Camion combiné	165.00 \$	168.30 \$	171.67 \$
	ITEM D	Camion	145.00 \$	147.90 \$	153.88 \$
<i>Sani-Orléans</i>	ITEM A	Camion vacuum	141.55 \$	141.55 \$	141.55 \$
		Camion pression	141.55 \$	141.55 \$	141.55 \$
		Camion combiné	174.80 \$	174.80 \$	174.80 \$
	ITEM B	Pompe suction	11.35 \$	11.35 \$	11.35 \$
	ITEM C	Camion combiné	141.55 \$	141.55 \$	141.55 \$
	ITEM D	Camion	275.00 \$	275.00 \$	275.00 \$

Considérant l'ouverture des soumissions le 1<sup>er</sup> octobre 2015;

Considérant la conformité de la soumission retenue;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics, M. Christian Bilodeau, et l'appui de la trésorière, Mme Jessie Fradette.

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat à la compagnie *Sancovac 2000 inc.* selon les tarifs prévus au tableau joint aux présentes.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **URBANISME**

26. 357-10-15

### **PIIA Shell**

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-0012 a été déposée le 11 mars 2015;

Considérant l'entrée en vigueur du Règlement 712-14 relatif au PIIA le 19 septembre 2014;

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction et du certificat d'autorisation;

Considérant que le Règlement de zonage 455-04 permet ce type d'usage dans la zone MX-2;

Considérant que le requérant souhaite construire une station d'essence avec dépanneur sur le terrain vacant sis au 247, avenue Ste-Brigitte (lot 180-9);

Considérant la recommandation favorable du CCU en date du 21 avril 2015 et du 22 septembre 2015;

Considérant que les exigences à la fois du CCU et du conseil municipal ont été respectées,

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2015-0012, suivant la recommandation unanime des membres du CCU.
- Que le conseil municipal approuve les plans soumis en vertu du règlement relatif au plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA).
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 358-10-15

**Nomination de deux personnes sur le comité consultatif d'urbanisme**

Considérant que deux (2) membres ont démissionné du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et qu'il y a lieu de les remplacer;

Considérant que la Ville avait une banque de candidatures et que deux de ces personnes sont toujours intéressées à faire partie de ce comité.

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De nommer M. Dann Noreau et Mme Catherine Tremblay à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux ans soit jusqu'au 5 octobre 2017.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 359-10-15

**TRAVAUX PUBLICS**

**Libération de paiement # 1 – pose de glissières de sécurité**

Considérant le bon déroulement des travaux de remplacement des glissières de sécurité sur le territoire de la Ville;

Considérant la recommandation favorable du directeur des projets, M. André St-Gelais et de la coordonnatrice aux approvisionnements, Mme Émilie Leveque.

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De verser la somme de 65 334.94\$, avant les taxes applicables, à l'entreprise



*Rémi Charest inc.* à même le poste budgétaire 23-040-04-721 projet #001-15 conformément à l'appel d'offres portant le numéro INV2015-10.

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **RESSOURCES HUMAINES**

29. 360-10-15

### **Embauche des professeurs pour les activités de loisirs d'automne 2015**

Considérant que le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire propose aux citoyens trois (3) programmations d'activités et de cours annuellement;

Considérant que chacun des professeurs et entraîneurs qui anime une activité doit signer un contrat de service avec la Ville, et ce, pour chaque session;

Considérant que les personnes ou compagnies suivantes doivent être embauchées :

- Pierre-Luc Cloutier (cardio-boxe);
- Ariane Nantel (guitare, piano, chant);
- Dance Teen-Y (mini cheerleading);
- Performdance (danse enfantine et hip hop);
- Karine Giguère (entraînement plein air);
- Bélizia (gymnastique);
- Ambulance St-Jean (gardiens avertis);
- Studios Unis d'autodéfense NDL (karaté);
- Cœur à l'ouvrage (zumba);
- Élisabeth Tremblay (yoga).

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser le conseil municipal à procéder à l'embauche des personnes et compagnies mentionnées précédemment.
- D'autoriser la mairesses, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 361-10-15

### **Embauche d'un inspecteur en bâtiment pour une période de 7 mois**

Considérant que Mme Karine Baril, inspectrice en bâtiment, a quitté ses fonctions le 11 août dernier pour un congé de maternité;

Considérant que le directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michael Boutin, a démontré que les fonctions qu'occupe Mme Karine Baril relèvent d'un domaine spécialisé en urbanisme et occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressources à l'interne;

Considérant que, au retour du congé de maternité de Mme Marilou Lemieux, inspectrice en bâtiment, M. Julien Brière, inspecteur en bâtiment, comblera l'intérim jusqu'au retour de Mme Karine Baril;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michael Boutin:

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche de Mme Julie Pellerin au poste d'inspectrice en bâtiment, à temps plein, pour un contrat de 7 mois.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. 362-10-15

**Départ à la retraite de M. Claude Côté, directeur du Service de la sécurité publique – Motion de remerciement**

Considérant le départ à la retraite de M. Claude Côté, directeur du Service de la sécurité publique, le 15 octobre prochain;

Considérant que M. Côté a travaillé à la Ville plus de 39 ans;

Considérant que durant toute cette période il a fait preuve de leadership positif et qu'il a mis à profit ses connaissances au service des citoyens;

Considérant que M. Côté a été un pilier pour son équipe et qu'il a su solidifier et encourager les forces de celle-ci;

Considérant qu'il s'est impliqué autant localement qu'à l'extérieur de la région pour l'avancement de la profession de pompier et de premier répondant;

Considérant son savoir-être et son savoir-faire remarquables dont la Ville a pu bénéficier durant sa longue carrière.

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De remercier M. Claude Côté pour toutes ces années passées à la Ville.
- De féliciter M. Claude Côté pour tous ses accomplissements personnels et professionnels.
- De lui souhaiter le meilleur pour sa retraite.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 363-10-15

**Nomination de M. Guillaume Bédard à titre de directeur du Service de la sécurité publique par intérim**

Considérant la Résolution 362-10-15;

Considérant que le conseil municipal a retenu M. Guillaume Bédard, responsable de la prévention, afin d'assurer l'intérim de la direction du Service de la sécurité publique;

Considérant que M. Bédard est à l'emploi de la Ville depuis mars 2007.

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De nommer M. Guillaume Bédard à titre de directeur du Service de la sécurité publique par intérim.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

33. 364-10-15

#### Période de questions

À 20 h 27 , la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 21 h 04 .

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **DISPOSITIONS FINALES**

34. 365-10-15

#### Levée de la séance

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele

Il est résolu de lever la séance à 21 h 05 .

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme. Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse a utilisé son droit de vote  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

---

**Mme Wanita Daniele**  
Mairesse

---

**M<sup>e</sup> Caroline Nadeau**  
Greffière

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Mme la maire suppléant ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la maire suppléant ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.